

## Chômage et sous-emploi en Tunisie

CHAMKHI Fathi\*

: \_\_\_\_\_

%5

: \_\_\_\_\_

### **Abstract:**

La crise de l'emploi demeure un problème majeur en Tunisie en dépit du changement de politique de développement, d'un rythme moyen annuel de croissance économique de 5% durant le dernier demi-siècle et de la diversification des programmes de soutien à l'emploi.

**Mots clés:** emploi, crise de l'emploi, Tunisie.

### **Introduction:**

En Tunisie, les pouvoirs publics ne manquent pas une occasion pour rappeler l'importance qu'ils accordent à l'emploi et les efforts incessants qu'ils déploient en vue de sa promotion. Dans cet article, deux aspects de cette question retiendront notre attention : le chômage et le sous-emploi.

Il s'agit de tenter de dégager la nature et l'ampleur des défaillances probables de ce marché et d'en déterminer les causes. La réponse à ces questions nous guidera dans cette analyse : dans quelle mesure la société tunisienne est-elle infligée par le chômage et le sous-emploi? Quelles sont leurs principales caractéristiques et quelles en sont les causes principales?

---

\* Enseignant chercheur (Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités), Manouba, Tunis.

## **I - Définitions et remarques à propos des notions de chômage et de sous-emploi**

### **1- Le chômage**

Du point de vue économique, toute population se divise en actifs et inactifs. Les actifs se subdivisent, à leur tour, en actifs occupés (exercent un emploi) et actifs inoccupés (en chômage). Théoriquement, toute personne devrait rentrer dans l'une de ces trois catégories : inactif, actif occupé et actif inoccupé (fig. 1).

Cependant, la réalité sociale est de plus en plus complexe. En raison de la formation de 'zones floues' qui correspondent à des situations intermédiaires appartenant à la fois à l'une et l'autre catégorie, la délimitation des frontières entre ces trois catégories est de moins en moins certaine. De ce fait, en plus de la mesure du chômage, dit 'visible', se mettent en place d'autres mesures qui tentent d'appréhender la complexité de la problématique de l'emploi. Parmi celles-ci, il y a la mesure de l'emploi informel et de manière plus large encore, celle du sous-emploi.

Les deux concepts autour desquels s'articule cette analyse sont le chômage et le sous-emploi. La définition du chômage qui est appliquée actuellement en Tunisie est celle adoptée par l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Par contre, le sous-emploi est quasi ignoré<sup>1</sup>.

Un chômeur est un individu d'un certain âge qui désire travailler mais ne trouve pas un emploi, alors qu'il continue d'en chercher activement. C'est un résumé de la définition du chômage adopté par le Bureau International du Travail (BIT). Ce type de chômage est qualifié de 'visible', ce qui veut dire qu'il y a un autre type de chômage qui est 'invisible' : le sous-emploi. Les taux de chômage et de sous-emploi sont aussi importants à mesurer l'un et l'autre pour mener à bien une politique de l'emploi.

### **2- Le sous-emploi**

L'OIT considère qu'il y a sous-emploi « lorsqu'une personne en activité ne jouit pas du 'plein emploi' en ce qui concerne la durée ou la productivité du travail, c'est-à-dire qu'une personne est sous-employée lorsque la durée ou la productivité de son travail est inférieure à son niveau de plein emploi. Le niveau de plein emploi d'une personne, toutefois, peut se définir de différentes façons, selon que, essentiellement, le sous-emploi est lié à des problèmes touchant le marché du travail ou à des problèmes de développement économique. » (OIT, 1999).

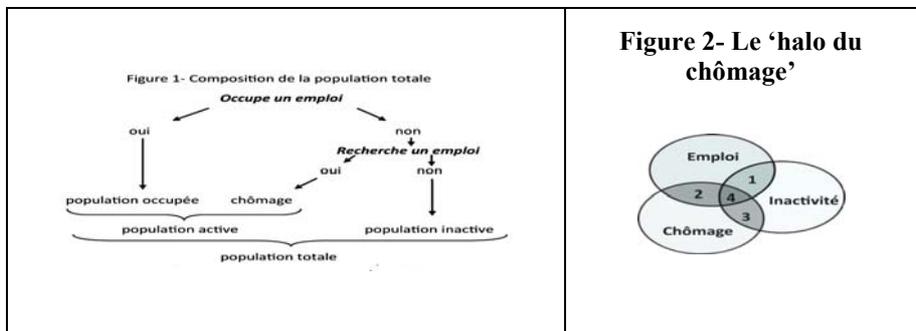
Lorsqu'il est lié à des problèmes touchant le marché du travail, le sous-emploi vise à mesurer le nombre de personnes qui, du fait de la réduction ou de la modification de la demande de main-d'œuvre ou de la création d'emplois en nombre insuffisant pour certaines professions, sont contraintes, afin d'éviter le chômage, de travailler à horaires réduits ou bien d'occuper un poste de moindre qualification ou dans une unité économique moins productive, et qui obtiennent pour l'une de ses raisons un revenu inférieur à celui qu'elles pourraient normalement obtenir.

Nous pouvons classer dans cette catégorie les travailleurs à temps partiel ainsi que les travailleurs du secteur informel. Ce type de mesure du sous-emploi était auparavant appelé 'chômage déguisé'.

Quand le sous-emploi est lié à des problèmes de développement économique, les travailleurs concernés se trouvent alors dans des structures traditionnelles ou dans le secteur informel, « où un nombre important de personnes travaillent un petit nombre d'heures ou de manière peu productive parce que les établissements qui les emploient ont de faibles niveaux de capital et de technologie ou une organisation inadéquate » (OIT, idem)

La mesure de ce type de sous-emploi a trait aux caractéristiques propres des travailleurs (les travailleurs pauvres...) et aux caractéristiques des établissements où sont employés les travailleurs tels que les travailleurs du secteur informel, les travailleurs employés dans des exploitations agricoles n'atteignant pas une certaine taille et les travailleurs employés dans des établissements dont le niveau de productivité est inférieur à une norme donnée.

Ce type de sous-emploi est qualifié d'invisible. Il est caractérisé par «un faible revenu, la sous utilisation des compétences ou la faible productivité » (OIT, 1982). Enfin, à ce jour, aucune définition du sous-emploi invisible n'a fait l'objet d'un accord sur le plan international.



Par ailleurs, la notion de 'halo du chômage', élaborée par J. Freyssinet (Freyssinet, 2004), est utile pour une meilleure approche des phénomènes du chômage et du sous-emploi. Dans la figure 2, ce sont les zones de 1 à 4 qui représentent le 'halo du chômage' :

- dans la zone 1, se trouvent « les situations intermédiaires entre l'emploi et l'inactivité », c'est-à-dire les actifs qui font le choix de travailler moins ;
- la zone 2 correspond à la 'zone floue' se trouvant entre l'emploi et le chômage et qui englobe toutes sortes d'emplois atypiques, tel que le travail à temps partiel non désiré, tous les emplois qui entrent dans la catégorie des 'emplois précaires', de même que certains chômeurs qui auraient travaillé 'ne serait-ce qu'une heure' au cours de la période de référence, etc. ;
- dans la zone 3, se retrouvent les 'actifs découragés', par exemple les mères au foyer qui désirent travailler mais se trouvent dans l'incapacité de rechercher un emploi, les étudiants qui sont obligés de prolonger leurs études car ils n'arrivent pas à se faire embaucher, les chômeurs de longue durée qui finissent par cesser de rechercher un emploi ;
- enfin, la zone 4 regroupe les 'travailleurs clandestins' et les employés 'au noir'.

### **3- Remarques à propos de la définition et de la mesure du chômage et du sous-emploi en Tunisie.**

La présente analyse se base exclusivement sur les statistiques officielles de l'emploi que fournit l'Institut National de la Statistique (INS)<sup>2</sup>, l'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications (ONEQ) et l'Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant (ANETI). En plus de la délicate question de leur degré de fiabilité, ces statistiques requièrent quelques remarques :

- D'une part, la définition locale du chômage a évolué depuis 1966 :
  - le RGP et des Logements de 1966 inclut dans le 'statut de chômeur' deux 'rubriques' : les 'sans travail' et les 'sans travail pour la première fois'. Cette dernière correspond aux : « jeunes âgés de 10 à 29 ans et n'ayant jamais travaillé auparavant » (INS, 1966);
  - de 1975 à 2004, le statut de chômeur est strictement réservé à la tranche d'âge de 18 à 59 ans ;
  - à partir de 2005, l'INS adopte finalement l'âge défini par le BIT, à savoir 15 ans et plus.
- D'autre part, et au-delà des problèmes de définition, l'identification des chômeurs peut poser des problèmes d'interprétation et d'appréciation pouvant conduire à des sous estimations importantes du volume du chômage. L'exemple suivant est tiré du RGPH de 1984 :
  - Primo, 90 000 actifs ruraux, qui ont déclaré être sans emploi, ont été classés en tant qu'actifs occupés (sous l'appellation 'exploitants agricoles') : « C'est ainsi qu'on a été amené à convertir en exploitants agricoles, 90 000

personnes chefs de ménages ruraux disposant d'une exploitation agricole et dont aucun membre n'est déclaré actif occupé »;

- deuzio, 24 200 personnes, qui ont déclaré être sans emploi, ont été classés, eux aussi, en tant qu'actifs occupés, sous prétexte qu'ils « cherchent à s'installer à leur propre compte ». Vingt ans après, l'INS rectifie le tir : « Sont également considérées non occupées, les personnes qui se préparent pour démarrer leurs projets pour leur propre compte ou celles qui ont des promesses fermes pour des emplois salariés » (INS, 2009).

En prenant en compte tous ces 'faux actifs occupés', le taux de chômage de 1984 devient alors 20.6% et non 13.1% !

- De plus, le 'camouflage des chômeurs', qu'il soit 'planifié' ou bien 'spontané', peut revêtir plusieurs aspects qui ne sont pas toujours facile à appréhender :

- D'un côté, Il est bien connu que les politiques de l'emploi conduisent à 'soustraire' un nombre plus ou moins important de chômeurs de la population des sans emploi en les intégrant dans des stages et des cycles de formation, qui sont souvent encadrés par des contrats de travail atypiques.

- D'un autre côté, l'absence de régime d'indemnité de chômage et surtout la pauvreté contraignent beaucoup de demandeurs d'emploi à accepter des offres de moindre qualification ou bien à temps partiel et de moindre rémunération, les poussant ainsi, par la même occasion, à intégrer l'univers du sous-emploi.

- Enfin, il est important de noter que le sous-emploi est une notion absente des statistiques officielles de l'emploi à l'exception d'une mention furtive dans le RGPH de 1984. Par contre, l'emploi dans le secteur informel fait l'objet d'un suivi assez régulier, notamment par le biais des 'Enquêtes auprès des micro-entreprises' : de 1997, 2002 et 2007<sup>3</sup>. Les statistiques concernant l'emploi informel fournissent des indications précieuses sur le sous-emploi mais ne peuvent remplacer celles qui se rapportent au sous-emploi, pour une raison évidente qui est que le sous-emploi est plus étendu que l'emploi informel.

## **II- Les principales défaillances du marché du travail tunisien**

### **1- Un chômage persistant élevé**

Selon les résultats de l'ENPE (INS, 2009) 522300 actifs sont privés d'emploi<sup>4</sup> en 2008 ; soit un taux de chômage de 14,2%. Autrement dit, un taux relativement élevé comparé au taux de chômage moyen mondial qui est de 6% (BIT, 2009). Ou bien, par rapport à l'Algérie et au Maroc, pays comparables à la Tunisie, où le taux de chômage est respectivement de 11,3%<sup>5</sup> et de 9,6%<sup>6</sup>. Enfin, en comparaison aussi avec la moyenne des pays africains (tableau 1).

**Tableau 1- Taux de chômage en Afrique et en Tunisie en 2006**

Région	Taux de chômage (en %)		
	Ensemble	Féminin	Masculin
Afrique	10,3	10,6	10,0
- Afrique du Nord	12,6	18,5	10,6
<b>Dont Tunisie</b>	<b>14,3</b>	<b>17,3</b>	<b>13,2</b>
- Afrique subsaharienne	9,8	9,6	9,9

Sources : BIT (Genève), INS (Tunis)

Ce taux de chômage, qui est considéré parmi les plus hauts au monde (Rama, 1998), se maintient à ce niveau élevé depuis près d'un demi-siècle, tout en oscillant dans une fourchette comprise entre 14% et 17%. Le graphique qui suit illustre deux traits caractéristiques du marché du travail tunisien, à savoir un chômage persistant d'un niveau élevé.

**Figure 3- Taux de chômage (%). Tunisie 1966-2008**

Sources : INS

De manière générale, le taux d'emploi<sup>7</sup> permet de mesurer ce qu'il convient de qualifier de crise de l'emploi. En 2008, il est de 40,3% ; ce qui revient à dire que près de six personnes sur dix, en âge de travailler, sont économiquement inactives, ce qui donne à penser que la situation de l'emploi est bien plus grave que ne l'indique le taux de chômage.

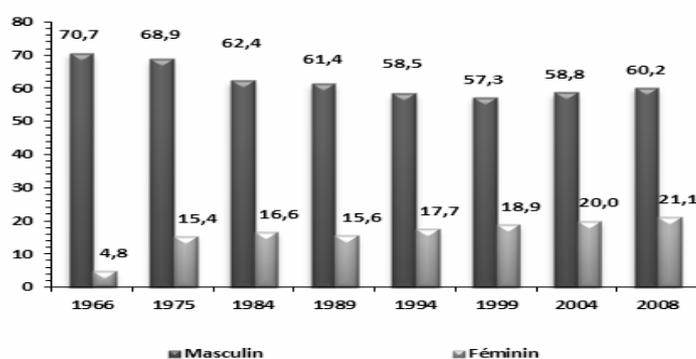
La comparaison avec les principaux partenaires économiques de la Tunisie confirme cette première constatation. En France, principale partenaire de la Tunisie, le taux d'emploi (15-64 ans) s'élève à 63% en 2002, en Italie à 55%, tandis qu'en Allemagne il atteint 66%. Au Maroc, en 2008, le niveau de l'emploi dépasse le seuil tunisien en se situant à 45,8%, mais en Algérie il se trouve légèrement en deçà : à 37%. Enfin, le taux d'emploi en Afrique subsaharienne est de 67% en 2006.

## 2- Les femmes en première ligne du chômage

Une seconde défaillance du marché du travail se situe au niveau de l'emploi féminin. En 2008, le taux de chômage féminin est de 18,6% contre un taux de chômage masculin de 12,6%. En 1975, la situation était radicalement différente, puisque le taux de chômage se situait à 13% pour les femmes et 16% pour les hommes (Tayachi, 1988) Le développement spectaculaire du caractère discriminatoire de l'emploi au niveau du genre est d'autant plus flagrant qu'il contraste avec un taux d'activité féminin qui demeure relativement faible (25,4% en 2008) malgré une nette amélioration depuis 1966.

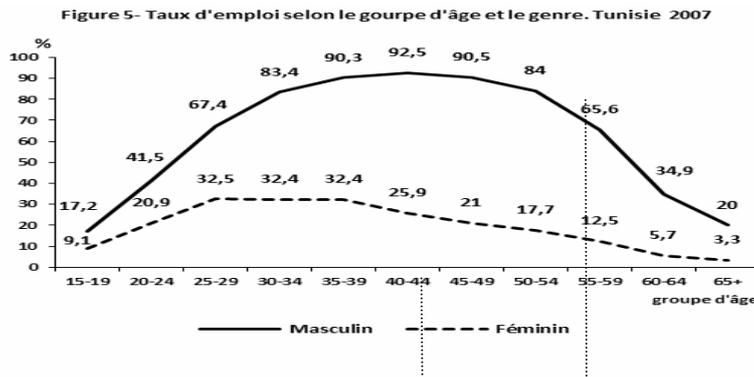
Le taux d'emploi donne une meilleure idée à propos de cette dichotomie homme/femme, puisque seule une femme sur cinq, en âge de travailler, occupe un emploi en 2008 (fig. 4). Il est assez intéressant de remarquer à ce propos, que le taux d'emploi féminin après avoir réalisé un bond de près de 11 points entre 1966 et 1975 (de 4,8% à 15,4%), n'a progressé que de 5,7 points durant les 33 dernières années. Il est bien clair que nous avons là une faiblesse majeure en matière d'emploi.

Figure 4- Taux d'emploi (%) par genre. Tunisie 1966-2008



Source : d'après nos calculs sur la base des statistiques de l'INS

En ajoutant à l'analyse par genre la variable âge (fig. 5), nous pouvons mieux situer les faiblesses du marché du travail. En effet, le graphique suivant permet de constater, en plus des écarts importants dans les taux d'emploi hommes-femmes au niveau de toutes les classes d'âge d'actifs, que le pic d'emploi des travailleurs se situe au niveau de la tranche d'âge 40-44 ans, tandis que celui des travailleuses se situe bien en deçà ; au niveau de celle de 25-29 ans. Ce qui signifie une sortie prématurée des femmes du marché du travail.

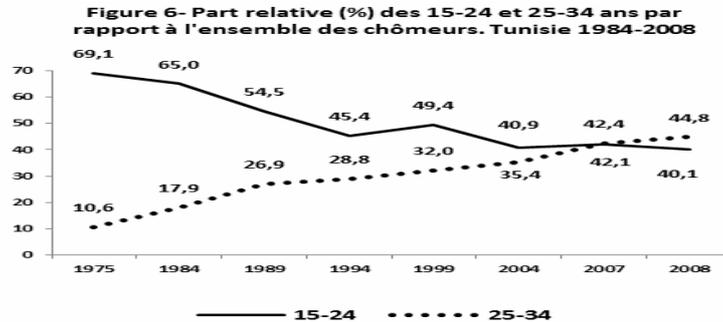


Source : d'après nos calculs sur la base des statistiques de l'INS

Enfin, bien souvent il s'avère plus difficile pour une jeune femme de trouver un emploi, notamment le premier emploi, que cela ne l'est pour un jeune homme, ainsi 59,3% des chômeuses appartiennent à la catégorie des primo demandeurs d'emploi, contre 33,4% au sein des actifs masculins.

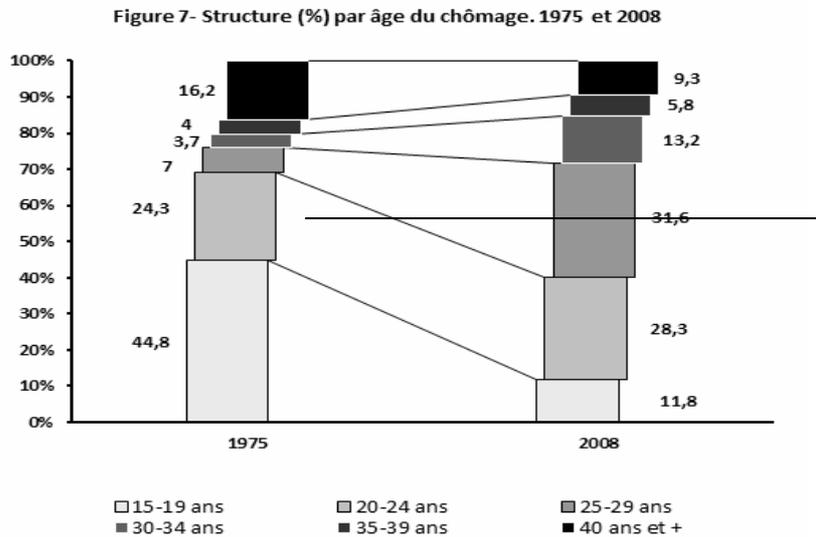
### 3- La masse des chômeurs se déplace vers les classes d'âges adultes

Une approche désagrégée fait ressortir une autre défaillance du marché du travail qui se situe au niveau de l'emploi des jeunes. En effet, le taux de chômage des 15-24 ans atteint 31,3% en 2008. Leur poids relatif, par rapport à l'ensemble des chômeurs, s'élève à 40,1% (fig. 6). Le taux de chômage baisse de manière sensible parmi les adultes de 25 à 34 ans, mais reste assez élevé à 19,9%. Ceux-ci représentent 44,9% de l'ensemble des chômeurs. Autrement dit, près de 85% des chômeurs ont un âge compris entre 15 et 34 ans.



Source : d'après nos calculs sur la base des statistiques de l'INS

L'analyse de la courbe de l'évolution de la part relative de ces deux classes d'âge, dans l'effectif total des chômeurs, depuis 1975, illustre un déplacement de la masse des chômeurs des classes jeunes vers les classes adultes. Plus particulièrement, il s'agit de la contraction sensible du poids relatif des 15-19 ans, qui chute de 44,9% (1975) à 11,8% (2008). Les points de pourcentage ainsi perdus par ceux-ci sont récupérés par les 25-29 ans qui voient leur part augmenter de 7% à 31,6%, tandis que la part des 30-34 ans progresse aussi de 3,7% à 13,2% (fig. 7).



Source : INS

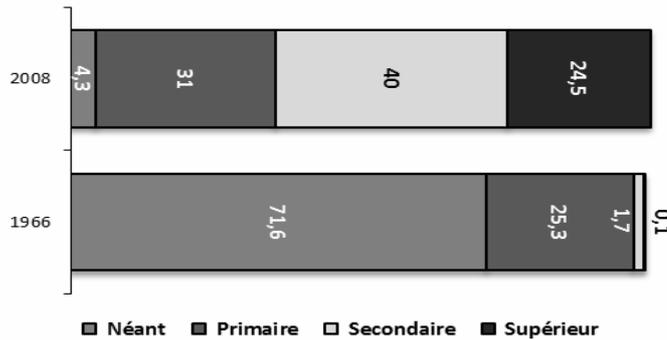
Plusieurs facteurs permettent d'expliquer cette évolution, notamment :

- D'une part, du fait de la tendance au vieillissement de la population active. En effet, la part relative de la classe d'âge 15-24 a baissé de manière assez nette de 34,9% à 18,2% entre 1975 et 2008. Durant la même période, la part des 25-34 ans a progressé de 20,1% à 31,9%.
- D'autre part, la démocratisation de l'enseignement a permis d'améliorer le taux de scolarisation dans les rangs des 15-24 ans de 23,6% en 1984 à 39,6% en 2006. En conséquence, l'école retient de plus en plus de jeunes. Le taux d'activité des 15-19 ans a ainsi baissé de 47,1% en 1975 à 18,9% actuellement. Celui des 20-24 a lui aussi enregistré une baisse, quoique moins importante, de 54,4% à 44,2%.
- Enfin, la progression rapide du chômage parmi les actifs d'un niveau d'instruction supérieur, qui se concentrent généralement au niveau de la classe d'âge 25-34 ans (cf. ci-dessous).

#### 4- Une corrélation de plus en plus étroite entre niveau d'études et niveau de chômage

La configuration des chômeurs selon leur niveau d'instruction a subi un changement radical depuis 1966 (fig. 8). Il y a plus de quarante ans, la quasi-totalité d'entre eux étaient analphabètes (71,6%) et, dans une moindre mesure, d'un niveau d'instruction primaire (25,3%). En 2008, la part des chômeurs analphabètes, parmi les sans emploi, a chuté à 4,3%. A l'opposé, celle des chômeurs d'un niveau d'enseignement supérieur<sup>8</sup> a progressé à 24,5% de l'ensemble, contre seulement 0,1% en 1966. Dans le même temps, le pourcentage des chômeurs d'un niveau de formation secondaire a atteint 40% contre 1,7% en 1966.

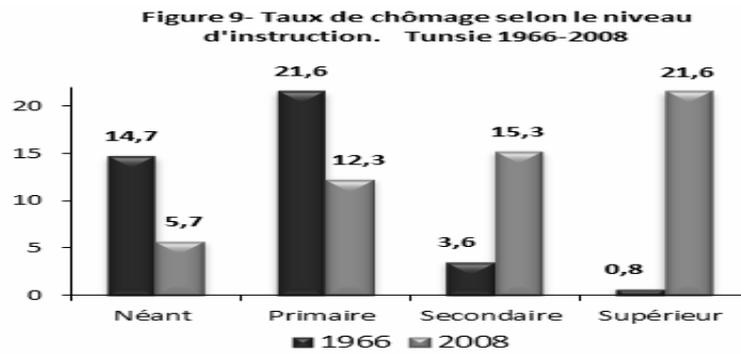
Figure 8- Répartition (%) des chômeurs selon leur niveau d'instruction . Tunisie 1966-2008



La différence par rapport à 100% représente la catégorie « non déclarés ».

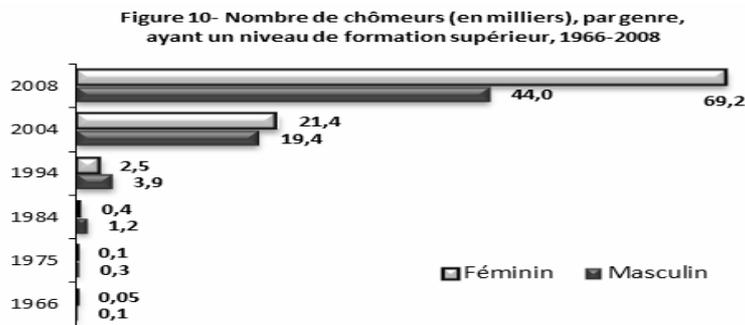
Source : INS :

Par ailleurs, le poids relatif des chômeurs dans chaque catégorie d'actifs, selon le niveau d'instruction, fait apparaître une corrélation de plus en plus étroite entre le taux de chômage et le niveau d'éducation : plus ce niveau est élevé, plus le taux de chômage est élevé dans la catégorie (fig. 9). Le chômage parmi les actifs de formation supérieure attire tout particulièrement l'attention, puisque 21,6% (128 100 chômeurs) de cette catégorie d'actifs seraient en situation de chômage en 2008, contre seulement 0,8% (100 chômeurs) en 1966.



Source : INS

De plus, une analyse par genre des actifs non occupés et qui ont un niveau d'instruction supérieur fait ressortir une progression spectaculaire du chômage parmi les jeunes femmes depuis le milieu des années 90', puisque leur nombre a bondi de 2500 en 1994 à 69200 en 2008, suivant un rythme de croissance moyen annuel de 26,8%. Dans le même temps, le même taux a progressé de 18,9% parmi les jeunes hommes (fig. 10).



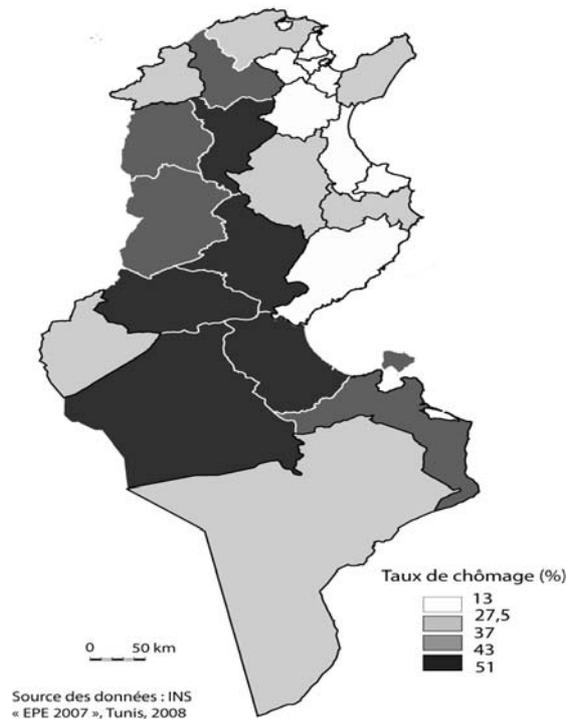
Source :INS

L'handicap des jeunes femmes actives d'un niveau d'éducation supérieur face à l'emploi s'aggrave davantage sur le plan régional (carte 1), où nous pouvons noter qu'en 2007 :

- dans 16 gouvernorats (parmi 24), leur taux de chômage se situe au-delà de la moyenne nationale (27,5%), dépassant même le taux impressionnant de 50% dans le gouvernorat de Gafsa, tous les gouvernorats des régions Nord Ouest, Centre Ouest et Sud (Est et Ouest), sans exception, appartiennent à cette catégorie,
- ce taux de chômage des jeunes femmes d'un niveau d'éducation supérieur est anormalement élevé dans les gouvernorats de Nabeul et de Bizerte :

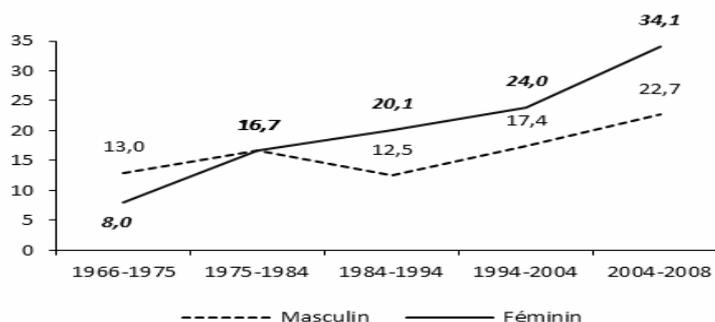
respectivement 30,3% et 30,5%. Il contraste très fortement avec un niveau de chômage qui est relativement bas : 9,5% pour Nabeul et 11,9% pour Bizerte.

Carte 1- Taux de chômage parmi les actives d'un niveau d'instruction supérieur. Par gouvernorat en 2007



Enfin, le rythme moyen de progression du chômage, parmi les actifs de niveau d'instruction supérieur, signalé depuis le début des années 90' (Belhédi, 1992), s'est tout particulièrement accéléré au cours des dernières années, notamment entre 2004 et 2008 et plus particulièrement parmi les jeunes femmes (fig. 11). Ceci étant dit, ce phénomène récent, tend à se transformer à son tour en un chômage à caractère structurel. Cette évolution complique un peu plus, sans aucun doute, le traitement du chômage en général, et celui sur le court terme en particulier.

Figure 11- Taux de croissance moyen annuel du chômage par genre, des actifs de niveau d'instruction supérieur. 1966-2008

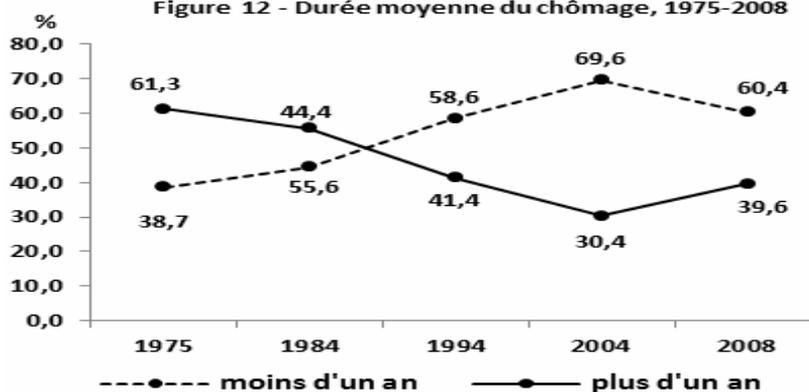


Source : Nos calculs d'après les statistiques de l'INS

### 5- Après une baisse sensible, la durée du chômage tend à se rallonger de nouveau

La durée moyenne du chômage a enregistré une baisse significative entre 1975 et 2004 (fig. 12). Par conséquent, le chômage de longue durée (plus d'une année) a reculé de 61,3% à 30,4%. Cependant, depuis cette date, nous constatons un renversement de tendance qui se traduit par une reprise à la hausse du taux de chômage de longue durée qui a atteint 39,6% en 2008.

Figure 12 - Durée moyenne du chômage, 1975-2008



Source : Nos calculs d'après les statistiques de l'INS

La baisse de la durée moyenne du chômage est une bonne chose en soi, mais encore faut-il qu'elle soit le résultat de l'amélioration du marché du travail, ce qui est loin d'être le cas. En effet, cette baisse est plutôt à mettre sur le compte d'une plus grande mobilité de la main-d'œuvre qui se nourrit de l'incapacité persistante

du marché du travail à offrir des emplois décents en volume suffisant, à laquelle s'ajoute l'aggravation de la précarité de l'emploi que révèle l'extension sans précédent du sous-emploi.

Cependant, le fléchissement apparu depuis 2004 signifie que les possibilités du secteur informel ne sont pas illimitées et que les mesures de soutien à l'emploi ont de plus en plus de mal à agir contre le prolongement de la durée moyenne de chômage. Par conséquent, nous sommes peut être en train d'assister à la reconstitution d'un 'noyau dur' du chômage qui, contrairement à ce qui prévalait dans les années 60' et 70', tend à se constituer de chômeurs ayant un diplôme universitaire, sachant que ce type de chômage à franchi, comme nous venons de le voir, un nouveau palier depuis 2004.

#### **6- Le chômage : un phénomène pandémique**

En 2007, le taux de chômage au niveau du gouvernorat varie très fortement entre 8,8% (Zaghouan) et 26,1% (Tozeur), soit une amplitude égale au triple. Onze gouvernorats (parmi 24) enregistrent un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale (14,1%), et treize ont un taux de chômage se situant en dessous. De plus, sept des onze gouvernorats, des régions Nord Est et Centre Est, ont un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale, contre trois sur treize gouvernorats, des régions Nord Ouest, Centre Ouest et Sud (Est et Ouest).

Par ailleurs, six gouvernorats sont particulièrement sinistrés, puisqu'ils enregistrent des taux de chômage qui dépassent la barre des 20% : Jendouba (24,1%), Siliana (24%), Kasserine (22,5%), Gabès (21,1%), Gafsa (20,1%) et Tozeur (26,1%). Ce dernier attire tout particulièrement l'attention dans la mesure où son taux de chômage a connu une hausse spectaculaire de 10 points de pourcentage par rapport à 2004 (tableau 2).

Carte 2 - Taux de chômage par gouvernorat en 2007



La répartition des chômeurs par délégation, en 2004, permet de mettre en évidence, en plus du fait que le chômage prend des allures de phénomène pandémique, deux foyers principaux de chômage ainsi qu'un foyer secondaire, à savoir :

- Premièrement, les délégations de la région Nord Est concentre 39,1% de l'ensemble des chômeurs. Ce 'bassin de chômage' (en valeurs absolues) s'articule principalement autour du District de Tunis où se rassemble le ¼ des chômeurs, notamment dans la ville de Tunis qui abrite, à elle seule, 11% de la population sans emploi. La région renferme aussi une zone secondaire constituée autour des deux villes de Bizerte et de Menzel Bourguiba.
- Deuxièmement, les délégations de la région Centre Est représente 17,6% du volume global du chômage. Ce second foyer s'articule autour de Sfax et de Sousse, respectivement deuxième et troisième ville de Tunisie.
- Troisièmement, les délégations de Jendouba et celles des alentours (Ain Drahem, Fernana, Bousalem, Ghar Dimaou, Sakiet Sidi Yousef et Oued Mlize) méritent d'être signalées parce qu'elles abritent 6,2% de l'ensemble des chômeurs, et du fait qu'elles se distinguent par un niveau élevé de chômage, persistant depuis plus de trente ans.

**Tableau 2- Evolution du taux de chômage par gouvernorat, 1975-2007**

	1975	1984	1994	2004	2007
Tunis	12,9	14,6	14,2	14,1	12,5
Ariana	-	12,6	11,2	11,5	13,1
Ben Arous	-	14,5	12,3	13,4	15,2
Manouba	-	-	-	16,3	16,8
Nabeul	9,8	9,8	10,4	10,1	9,5
Zaghouan	15,3	13,8	27,1	21,7	8,8
Bizerte	20	18	17,5	16,6	11,9
Beja	18,5	17,8	18	16,1	13,6
Jendouba	32,8	26,8	20,7	20,2	24,1
Le Kef	20,6	21,6	24,4	21,9	16,7
Silaiana	25,7	19,6	23,1	18,5	24
Sousse	12,4	12,8	12,6	11,5	12,1
Monastir	13,8	18,5	10,1	7,6	9,1
Mahdia	8,7	15,7	16,4	11,4	18,3
Sfax	11,5	13,3	11,8	11,7	10,3
Kairouan	21,3	13,9	18,2	15,1	11,3
Kasserine	15,5	12,9	25,4	19,8	22,5
Sidi Bouzid	16	11,4	17,1	13,9	9,9
Gabès <sup>1</sup>	16	21,2	24	15,1	21,1
Medenine <sup>2</sup>	9,7	13,8	11,4	10,7	14,4
Tataouine	-	13,8	14,4	15,3	18,6
Gafsa <sup>3</sup>	17,1	18,3	24	21,1	20,1
Tozeur	-	10	16,8	16	26,1
Kébili	-	11,2	16,8	12	15,1
<b>Tunisie</b>	<b>15,8</b>	<b>16,4</b>	<b>15,8</b>	<b>14,2</b>	<b>14,1</b>

Selon le découpage administratif adopté pour le RGPL de 1975 :

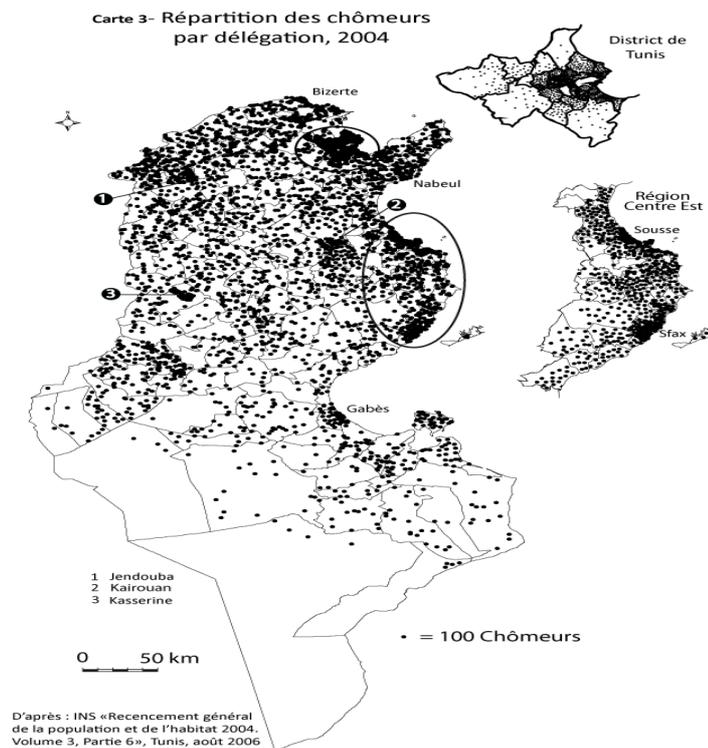
1 + Kébili ; 2 + Tataouine ; 3 + Tozeur

Sources : INS

La répartition spatiale des chômeurs (carte 3) suit donc de près celle de la population, par contre, la répartition du taux de chômage (carte 4) suit la répartition de l'emploi. Tandis que la première carte met en exergue les délégations qui comptent le plus grand nombre de chômeurs, la seconde carte met en avant celles où le marché de l'emploi est le plus déficitaire.

Nous avons signalé précédemment le niveau persistant et élevé du chômage à l'échelle nationale. Au niveau du gouvernorat, l'analyse de l'évolution du taux de chômage depuis 1975 permet d'en nuancer la teneur :

D'une part, les écarts au niveau des taux de chômage entre les gouvernorats sont très intenses. La plus importante amplitude a été enregistrée en 1975 : 8,7% à Mahdia et 32,8% à Jendouba. Cette situation demeure inchangée par la suite.



D'autre part, l'analyse du taux de chômage régional fait apparaître deux types d'évolutions :

- des taux de chômage de plus en plus élevés : 14 gouvernorats sont dans cette situation, mais diffèrent selon le niveau du taux de chômage et de son rythme d'évolution. Encore une fois, le gouvernorat de Jendouba se distingue par un taux de chômage persistant extrêmement élevé au dessus de 20% depuis 1975, date à laquelle il a atteint 32,8% ! A ce niveau d'analyse, nous pouvons déjà dire que le marché du travail régional est constitué d'un noyau dur de chômage de type structurel que seule une étude détaillée pourrait en déterminer les causes et envisager les solutions possibles. Il paraît évident que ni les départs massifs de migrants qui ont toujours caractérisé la région ni même les activités informelles n'ont eu un effet soulageant sur ce marché.

Un autre exemple qui mérite aussi d'être cité est celui du gouvernorat de Tozeur. Celui-ci connaît une dégradation continue de son marché du travail, puisque le taux de chômage connaît une hausse continue de 10% en 1984 à 26,1% en 2007 !

- des taux de chômage de moins en moins élevés : cette situation concerne les 10 gouvernorats restants. Il s'agit d'abord de Tunis dont le taux de chômage est en légère mais constante baisse de 14,6% en 1984 à 12,5% en 2007. Il y a ensuite le

cas assez impressionnant du gouvernorat de Zaghouan qui voit son taux de chômage chuter de manière considérable de 27,1% en 1994, à 21,7% en 2004 et 8,8% en 2007 ! Enfin, le cas de Sidi Bouzid est aussi impressionnant puisqu'il voit son taux de chômage baisser de 17,1% en 1994 à 9,9% en 2007.

### **7- Le sous-emploi : un rôle dominant**

Le sous-emploi est une donnée pertinente pour évaluer la performance du marché du travail, et par delà, l'ensemble du système économique. Dans un premier temps, ce concept englobait le chômage qui est considéré comme la forme extrême de sous-emploi de la force de travail. Puis, à partir du milieu des années 90<sup>s</sup>, le chômage a été séparé du sous-emploi qui ne prend en compte, désormais, que la sous utilisation de la population active occupée.

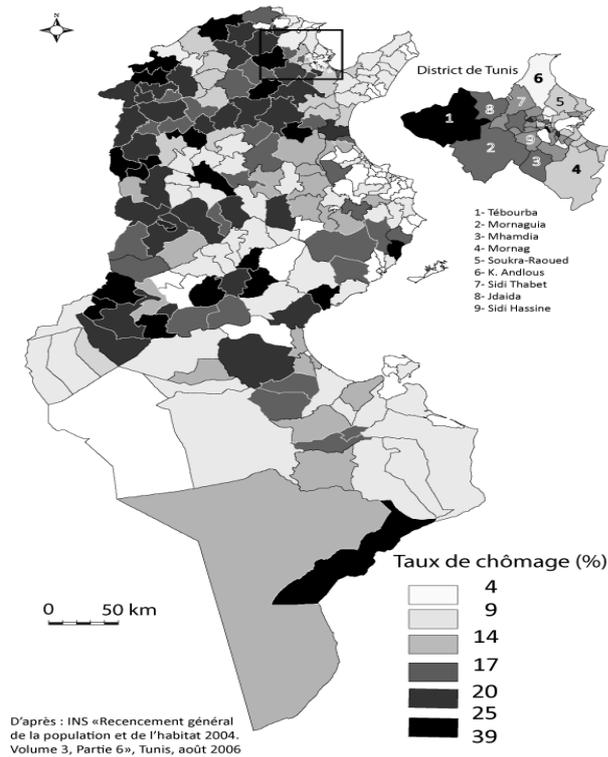
Reste à définir les critères statistiques pour la mesure du sous-emploi. Au Maroc, où le phénomène fait l'objet d'un suivi régulier, le sous-emploi est mesuré selon un premier critère qui se rapporte à la durée du travail : ainsi la population sous employée est « constituée de tous les actifs occupés âgés de 15 ans et plus disposés à faire des heures complémentaires, disponibles pour le faire et ayant travaillé au cours de la semaine de référence pendant moins de 48 heures »<sup>9</sup>. Un second critère se rapporte à la notion d'emploi inadéquat, et qui est composé des : « actifs occupés âgés de 15 ans et plus ayant déclaré être à la recherche d'un autre emploi ou disposés à changer d'emploi pour l'une des deux raisons suivantes : inadéquation de leur emploi actuel avec leur formation ou leur qualification ; insuffisance des revenus procurés par leur travail actuel »<sup>10</sup>.

En France, l'enquête Emploi de l'INSEE distingue deux types de personnes en sous-emploi : celles qui travaillent à temps partiel tout en recherchant un emploi pour travailler davantage, celles qui travaillent à temps partiel sans rechercher un autre emploi mais en souhaitant travailler davantage et en étant disponible pour le faire. (INSEE, 2005).

Concernant la Tunisie et à défaut de statistiques sur le sous-emploi, il nous faut tenter d'en estimer l'importance à partir des statistiques disponibles. Les principales catégories qui constituent le sous-emploi sont :

- L'emploi informel comprend en 2002 (INS, 2002), d'une part, les micro-entreprises<sup>11</sup> qui emploient 433036 personnes, et d'autre part, les travailleurs à domicile ou non déclarés (hors établissement) au nombre de 322000, soit un volume global d'emploi de 755036 ou bien 26,2% de l'emploi total.

Carte 3 - Taux de chômage  
selon la délégation - 2004



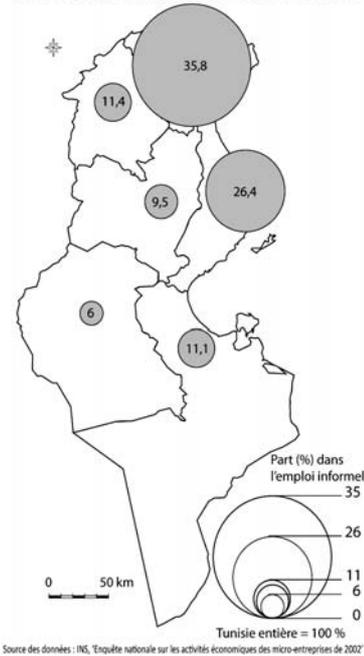
Le dynamisme du secteur informel en matière de création d'emplois, et par conséquent en tant que soupape de sécurité du marché du travail, notamment dans les pays en développement, est un fait avéré. Les chiffres disponibles à l'heure actuelle montrent que le volume de l'emploi dans ce secteur a progressé de 74,4% entre 1989 et 2002, alors que dans le même temps, celui du secteur formel est passé de 1545764 à 1940864 emplois, soit une évolution de 25,6%. Autrement dit, plus des trois quarts des emplois nouveaux créés au cours de cette période l'ont été grâce au secteur informel.

Par ailleurs, le nombre de micro-entreprises a connu une très forte augmentation au cours des dernières années. En effet, estimé à 273954 unités en 2002 puis à 508337 en 2007, ce nombre enregistre ainsi une progression spectaculaire de 85,5% en cinq ans !

En attendant la publication des résultats de l'Enquête auprès des micro-entreprises de 2007, nous pouvons supposer que la part du secteur informel dans l'emploi total a dépassé un nouveau palier. Ce secteur démontre une fois de plus qu'il est une

véritable ‘machine à emploi’, mais dont les aiguillons sont, assez paradoxalement, le chômage et la précarité.

Carte 4 - Répartition (%) régionale de l'emploi informel en 2002



Le secteur informel fonctionne selon sa propre logique, laquelle détermine, entre autres choses, sa localisation. Pareilles aux éphémérophytes qui réagissent immédiatement à la première averse, les micro-entreprises apparaissent et se développent dès que se présente des opportunités d'emplois et de petits revenus, ceux-ci sont l'exclusivité des villes et des grands centres urbains, et constituent de ce fait le terrain de prédilection du secteur informel. Ce fait se vérifie en Tunisie, où nous pouvons constater la très forte corrélation entre les espaces à forte densité de population et la concentration des emplois informels (carte 4).

- Le travail saisonnier, c'est-à-dire moins de 6 mois par an, est estimé en 2007 à 306133 emplois, ce qui représente 10% de l'ensemble de l'emploi. Il est particulièrement important dans le secteur du Bâtiment et des travaux publics où il représente 31% de l'ensemble de l'emploi dans le secteur. Ce taux baisse à 12,9 dans l'agriculture où l'emploi à apparemment beaucoup évolué, puisqu'en 1984 le travail partiel représente 49,4% de l'emploi total dans le secteur, et atteint même 85% au sein de la main d'œuvre féminine. Enfin, dans les deux branches du Textile, habillement et cuir et Hôtels et restaurants le pourcentage du travail saisonnier atteint respectivement 7,3% et 7,2%.

- Le travail partiel serait lui aussi assez important, et dépasserait en volume le travail saisonnier. Les seules données dont nous disposons sont celles fournies par l'EPE de 1999 qui le situe à 438756 emplois, ce qui représente 16,7% de l'ensemble de l'emploi. Si on lui ajoute l'emploi saisonnier (405063) on atteindrait un taux de 32%. Pour l'année 2000, selon la Banque mondiale (BM, 2004), l'emploi partiel occuperait 595410, et l'emploi saisonnier 547113, ce qui nous donne un total impressionnant de 1142523 emplois, et une part de 42,2% par rapport au volume total de l'emploi en Tunisie.

- Le travail sous contrat à durée déterminée (CDD) est illustré par deux 'Enquêtes sectorielles sur l'emploi'<sup>12</sup> effectuées en 2007 et qui donnent une idée sur l'ampleur du recours à ce type de contrat qui caractérise l'emploi précaire. La première enquête concerne le secteur du textile et de l'habillement où 41% de la main d'œuvre (8,6% des actifs occupés) sont sous CDD. La seconde enquête concerne l'emploi dans l'hôtellerie où cette proportion s'élève à 58% de l'emploi total du secteur (4% des actifs occupés).

- La 'chômage déguisé' est représenté ici par les bénéficiaires des programmes d'encouragement à l'emploi dont le nombre s'élève à 200394<sup>13</sup> en 2007, soit 6,5% de l'emploi total. Ces emplois concernent notamment les demandeurs d'emploi d'un niveau d'instruction supérieur dont l'offre de travail est resté insatisfaite sur le marché du travail.

Par ailleurs, Les statistiques disponibles ne nous permettent pas de connaître le nombre des autres actifs en situation de précarité subie, c'est-à-dire :

- tous ceux qui travaillent dans le cadre d'une relation de travail triangulaire (en sous-traitance de la main d'œuvre, sorte de travail intérimaire déguisé). Cette forme d'emploi précaire connaît un développement spectaculaire dans le secteur privé, mais aussi dans plusieurs segments des services publics, sur tout le territoire national (UGTT, 2009) ;

- et toute la cohorte des 'chômeurs découragés' qui se trouvent surtout parmi les femmes. Leurs traces ont été signalé à deux reprises : dans l'Enquête nationale population emploi de 1989 et dans le RGPH de 1994. Ils sont alors désignés sous l'appellation 'actifs potentiels'<sup>14</sup>, c'est-à-dire : « les personnes ayant déclaré être inactives et n'avoir pas exercé au cours des 12 derniers mois une activité économique pour cause de manque d'emploi ou de travail non approprié ». Ces personnes trouveraient leur place dans la zone 3 du halo du chômage. La seconde catégorie est dénommée 'actifs marginaux' et est composée de personnes : « qui ne sont pas actives effectives et qui ont travaillé durant les douze mois précédant l'enquête ». Leur profil correspond à la zone 2. La part de l'ensemble de ces actifs (des femmes en majorité) dans la population active totale était de 5,6% en 1989 et de 5,8% en 1994.

Enfin, le constat auquel nous aboutissons est assez éloquent : en plus du chômage visible qui touche 14,2% des actifs en 2008, le sous-emploi (emplois informels, contrats de travail atypiques subis, travail saisonnier subi et chômeurs 'déguisés' ou bien 'découragés'), concernerait, selon toute vraisemblance, une part relativement importante des actifs occupés, que l'on peut aisément placer au dessus de la barre de 60% !

### **III- Les déterminants du chômage et du sous-emploi en Tunisie**

#### **2- Rappel des principales théories sur le chômage**

Traditionnellement, le débat sur la nature du chômage oppose les économistes Keynésiens aux économistes libéraux.

Les Keynésiens considèrent que le déterminant principal du chômage est l'insuffisance de la demande. Selon eux, les entreprises seraient disposées à produire plus, donc à embaucher plus, mais faute de débouchés suffisants pour leurs produits ils renoncent à le faire.

Les classiques, par contre, considèrent que ce sont plutôt les contraintes qui pèsent sur l'offre qui sont les causes principales du chômage. Parmi ces contraintes, la rigidité du salaire réel, l'insuffisance de la rentabilité du capital, etc. C'est cette approche qui prédomine dans le monde depuis la fin des années 80'.

A l'opposé de ces deux points de vue qui s'accordent à ne pas mettre en cause le mode de production capitaliste, en considérant que le chômage relève plutôt d'un mauvais fonctionnement du système lequel peut être corrigé soit par l'Etat soit par le marché, la théorie marxiste met directement en cause les modalités de l'accumulation du capital qui font naître « la monstruosité d'une armée de réserve tenue dans la misère afin d'être toujours disponible pour la demande capitaliste » (Marx, 1867).

Ce débat théorique est important dans la mesure où il détermine le choix des instruments de politique de lutte contre le chômage. En effet, selon le diagnostic des causes principales du chômage, les solutions proposées peuvent être très différentes. Nous allons les trouver ou bien dans les politiques visant à soutenir la demande lorsque le chômage est de 'nature keynésienne', ou bien dans les politiques de déréglementation et de flexibilisation du travail, ainsi que les allègements des coûts de production, lorsqu'il apparaît que le chômage est plutôt de 'nature classique'. Ou bien, selon les marxistes, dans le remplacement de la logique du profit qui commande actuellement une large part de l'activité économique, par une logique des besoins sociaux.

Mais en Tunisie où le sous-emploi touche, selon notre propre estimation, pas moins de 60% des actifs occupés, il faut bien entendu relativiser la pertinence des théories économiques sur le chômage. Par contre, il faut aussi chercher des explications possibles à la crise de l'emploi en général dans les théories de développement économique car le chômage, et surtout le sous-emploi, ne sont pas uniquement des questions qui relèvent de la problématique de la croissance économique, ils sont surtout à mettre en rapport avec les choix de politique économique et sociale et le régime d'accumulation dominant.

## **2- Les causes possibles du chômage et du sous-emploi en Tunisie**

Le chômage et le sous-emploi, tels que nous les connaissons aujourd'hui, se sont développés dans un contexte historique spécifique, qui est le produit d'un processus complexe de transformation et de remodelage de la Tunisie postcoloniale. Les différents facteurs qui agissent dans ce processus sont de nature sociale, économique et politique. Leurs interactions interagissent dans un espace géographique marqué par une longue histoire et qui devient à son tour objet de transformation.

En 1956, la Tunisie s'est finalement débarrassée du long joug colonial. Mais, elle en sort exsangue et arriérée. L'économie, mis à part un secteur capitaliste colonial qui prédomine dans les grands centres urbains du pays, notamment à Tunis et dans certaines poches économiques (activités extractives, cultures spéculatives...), était à caractère rural dominant.

Par la suite, le pays a connu des mutations spatiaux-démographiques et socio-économiques assez importantes. Parallèlement, les politiques et les efforts de développement qui ont été déployés, et qui ont, bien souvent, impulsé ces mutations, n'ont que partiellement réussi à en maîtriser la dynamique, et encore moins à en contrôler tous les effets.

### **- La croissance de la population active serait-elle l'une des causes de la crise de l'emploi?**

La Tunisie compte, en 2008, plus de 10,340 millions d'habitants. Elle en comptait 3,783 millions en 1956, soit 2,7 fois moins d'habitants qu'en 2008. Après avoir atteint un pic entre 1975 et 1984 (+2,48%), le taux de croissance moyen annuel de la population s'est considérablement ralenti au cours de la dernière décennie (1,21%). Le croît démographique se stabilise actuellement aux environs de 100 mille nouveaux habitants par an.

Parallèlement, la taille de la population d'âge actif (15 ans et plus) s'est accrue à un rythme plus rapide que celui de la population totale, à cause du ralentissement du croît naturel et de la poursuite de l'arrivée en âge de travail des générations nombreuses des années 80' et de la première moitié des années 90'. De ce fait, le poids relatif de cette population par rapport à la population totale s'est consolidé de 53,7% en 1966 à 75,8% en 2008.

Selon une idée répandue, une augmentation de la taille de la population active ne peut qu'augmenter le volume du chômage et du sous-emploi<sup>15</sup>. En réalité, plusieurs études démontrent la neutralité de la taille de la population vis-à-vis du chômage (Dos Santos, 2002). En ce sens, ce changement de taille peut être appréhendé en tant que simple changement d'échelle du marché du travail, qui n'a donc pas de raison de modifier la qualité de son fonctionnement.

De plus, en se focalisant sur les incidences de l'augmentation de l'offre de travail, ce genre de raisonnement fait abstraction des conséquences d'une modification de la taille de la population active sur la demande de travail des entreprises.

Il faut aussi relativiser l'augmentation de la taille de la population active tunisienne dans la mesure où le taux d'emploi est resté plus ou moins stable : évoluant de 38,1% en 1966 à 40,3% en 2008, reculant même par rapport à 1975 (42,3%). Quant au taux d'activité, il a varié dans les mêmes proportions de 44,9% à 46,9%, avec là aussi un pic en 1975 de 50,2%.

Par ailleurs, en comparant le taux de croissance moyen annuel de la population active et celui du PIB (prix de 1990) entre 1966 et 2006, nous nous apercevons que le rythme de la croissance économique est beaucoup plus rapide que ne l'est celui de la population active : 5,47% contre 2,95%. Cette différence s'explique par l'augmentation de la productivité moyenne du travail, qui conduit au changement de la composition organique du capital<sup>16</sup>, laquelle se traduit, à son tour, par la baisse de l'intensité en emplois de la croissance économique.

L'alternative se poserait-elle donc en ces termes : croissance de la productivité ou bien création d'emplois? La réponse de la Banque Mondiale (BM) est on ne peut plus claire : « La Tunisie ne peut pas se permettre d'augmenter l'emploi aux dépens de la croissance de la productivité. Une croissance élevée et soutenue de la productivité serait nécessaire pour améliorer davantage la compétitivité face à la concurrence mondiale intense » (BM, 2004). La croissance est l'objectif suprême, même si elle doit se faire aux dépens de l'emploi qui devient selon cette logique, un produit dérivé de la croissance. L'idée que l'emploi peut, si les conditions de son épanouissement sont réunies, être source de croissance n'est pas retenue.

Ceci étant dit, il faut chercher ailleurs que dans les facteurs démographiques les causes de la crise de l'emploi en Tunisie.

- La crise de l'emploi serait-elle due, à la difficulté qu'éprouve l'activité économique à accéder à 'un palier supérieur de croissance'?

La réponse à cette question n'est pas simple, et les avis divergent sur la réponse à donner. Du point de vue des autorités locales, la réalisation d'un rythme soutenu de croissance constitue « une condition essentielle pour l'intensification des créations d'emplois<sup>17</sup> ». C'est cette même logique qui sous-tend l'argumentation du XI<sup>e</sup> Plan qui table sur « un taux de croissance annuel de 6,1% afin d'atteindre l'objectif de création de 412000 emplois supplémentaires pour maîtriser le niveau du chômage à hauteur de 13,4% en 2011.<sup>18</sup> ». La BM est du même avis : « La réduction du chômage appellerait une nette accélération de la croissance » (BM, 2004).

On devrait comprendre de toute cette rhétorique que le taux de croissance actuel est responsable sinon de la crise de l'emploi, du moins d'une partie non négligeable du chômage et du sous-emploi, puisque la thèse officielle stipule que 'plus de croissance égale plus d'emplois'. Ceci est vrai en partie seulement, car l'évolution de la demande agrégée détermine l'évolution du niveau de l'emploi et par conséquent celui du chômage. Au-delà, ce n'est plus vrai, car le chômage tend alors vers un taux d'équilibre (Conseil d'O. pour l'E., 2008). Autrement dit, à long terme c'est plutôt l'emploi qui crée la croissance, et non l'inverse.

La croissance est un phénomène long dans lequel s'inscrit la conjoncture (Passet, 2000). Selon que cette dernière est favorable ou défavorable elle occasionne une poussée de l'emploi ou bien une poussée du chômage. Dans le cas de la Tunisie, où l'effet des chocs macroéconomiques sur l'emploi semble limité, à plus ou moins deux points de pourcentage, l'effet de la conjoncture ne concerne donc qu'une part réduite du volume du chômage (dit conjoncturel). Par contre, la majeure partie du chômage est de nature structurelle, donc faisant appel à des questions qui se posent en termes de développement économique et social.

- L'ajustement structurel et le libre échange sont-ils responsables de la crise de l'emploi?

Entre 1986 et 1996, l'Etat tunisien réussit avec brio à surfer sur la vague de la mondialisation néolibérale pour tenter d'échapper à la grave crise de son mode de développement : Programme d'Ajustement Structurel, Accord de libre échange avec l'Union Européenne et adhésion à l'Organisation mondiale du commerce constituent les piliers de la nouvelle économie politique qui fonctionne, désormais, selon des règles en grande partie différentes de celles qui prévalaient avant 1986.

Cette rupture au niveau de la politique économique et sociale ne semble pas affecter outre mesure le niveau du chômage. Bien au contraire, nous remarquons même une amélioration du taux de couverture de la demande additionnelle d'emplois qui passe ainsi, d'un recensement de population à l'autre, de 81,3% entre 1975 et 1984 à 85% entre 1984 et 1994 à 85%, puis à 91,8% au cours de la décennie suivante, pour finalement s'établir à 86,2% depuis 2004.

Ainsi contrairement à toute attente, le marché de l'emploi semble, en termes de préservation et de création d'emplois, bien résister aux chocs des mesures libérales. Pourtant, tous s'accordent à reconnaître, du moins à court-moyen terme, les répercussions fâcheuses de telles mesures sur l'emploi. Ceci-ci appelle les remarques suivantes :

- D'une part, s'il est vrai que les mesures libérales n'ont pas aggravé le niveau du chômage 'standard', ils n'ont pas contribué à l'améliorer non plus : lors d'une première phase (1989 et 1997) le taux de chômage a progressé de 15,9% à 16,8%, puis a suivi une seconde phase qui a enregistré une baisse du niveau du chômage à 14,1% en 2007. Le marché du travail tunisien reste donc invariablement caractérisé par la persistance d'un niveau élevé de chômage.

- D'autre part, s'il est vrai aussi que ce taux de chômage reste plus ou moins insensible aux changements d'orientation économique et sociale. Son contenu, comme nous l'avons évoqué ci-dessus, a néanmoins beaucoup évolué, notamment en ce qui concerne le développement spectaculaire du chômage parmi les diplômés de l'université.

De plus, 'l'énigme' d'un niveau de chômage presque insensible aux restructurations néolibérales trouve son explication dans l'aggravation de la précarité de l'emploi et l'extension phénoménale du sous-emploi qui remplit le rôle d'un volant de sécurité du marché du travail.

Enfin, il y a lieu de penser aussi que la relative stabilité du taux de chômage peut s'expliquer, en partie, par le développement spectaculaire des programmes de soutien à l'emploi dont le nombre de bénéficiaires a dépassé 200 mille en 2007 soit un taux de 'chômage déguisé' de 5,6%, pour un coût total de 252 millions de dinars (fonds spéciaux du Trésors), ce qui correspond à 2,8% des recettes fiscales totales de l'Etat ou bien 17,1% des impôts directs sur les traitements et salaires. Le Fonds National pour l'Emploi a soutenu, à lui seul, environ 770 milles personnes à la recherche d'un emploi entre 2000 (date de sa création) et 2007. En somme, l'ampleur grandissante des programmes de soutien à l'emploi est en soi une preuve évidente de l'aggravation de la situation du marché du travail et de l'échec patent du libéralisme économique à résoudre la crise de l'emploi.

### **3- La crise de l'emploi, un problème de développement?**

La crise de l'emploi, c'est-à-dire un faible taux d'emploi, un taux de chômage 'standard' persistant élevé et le sous-emploi comme forme dominante de l'utilisation de la force de travail, est beaucoup plus l'expression des lacunes du processus de développement, que la conséquence des insuffisances de la croissance.

Il s'agit essentiellement de l'inadéquation entre les mutations démographiques, sociales et économiques suscitées par la poursuite de la transformation capitaliste de l'économie, d'une part, et la nature du régime d'accumulation, d'autre part. La démocratisation de l'enseignement, l'émancipation de la femme, l'urbanisation, l'extension du salariat et l'amélioration de la qualification technique et du niveau d'instruction (Lamine, 1994), notamment, sont autant d'aspects de ce processus de modernisation qui ne peuvent être tenus pour responsables de la crise de l'emploi. Il faut questionner l'économique, actuellement aux postes de commande, et le politique qui le sert, et non le social, sur les déraisons du marché du travail.

### **Conclusion**

Nous avons pu, tout au long de cet article, mettre en évidences les principales défaillances du marché du travail tunisien, notamment le niveau du chômage qui demeure élevé depuis plusieurs décennies malgré une politique de soutien à l'emploi qui ne cesse de prendre de l'ampleur.

De même, il nous a été possible de montrer que le niveau du chômage reste neutre aux facteurs démographiques, qu'il ne réagit que dans une proportion relativement faible à la conjoncture économique et que la politique néolibérale ne fait qu'aggraver la crise de l'emploi, notamment par la précarisation du statut du salarié qui stimule à son tour le sous-emploi.

Cette situation critique du marché du travail risque de se dégrader un peu plus à l'heure où la crise économique mondiale touche de plein fouet l'économie locale qui accuse une baisse de 11,3% de son indice de la production industrielle au terme des quatre premiers mois 2009<sup>19</sup> et une baisse de 21,3% de la valeur des exportations au mois de mai 2009 (INS).

Face à ce constat, il est plus que nécessaire d'opérer les changements d'orientation de la politique économique et sociale qui s'imposent afin d'harmoniser le processus de développement avec le développement des forces productives, faute de quoi l'avenir restera incertain !

### **Références & Bibliographie**

الجمهورية التونسية، المخطط الحادي عشر للتنمية، 2007-2011 . المجلد الأول، المحتوى الجملي، تونس 2007، 321 صفحة.  
المعهد الوطني للإحصاء، المسح الوطني حول السكان والتشغيل 1999، تونس، جوان 2002، 362 صفحة.

المعهد الوطني للإحصاء، المسح الوطني حول السكان والتشغيل 2007، تونس، أكتوبر 2007، 206 صفحة.  
رضا لمين، ملف معطيات سكانية واقتصادية حول البلاد التونسية، تونس، سراسر 'سلسلة مراجع'، أوت 1994، 138 صفحة.

**Banque Mondiale, République tunisienne. Revue des politiques de développement. Tirer parti de l'intégration commerciale pour stimuler la croissance et l'emploi,** Washington DC., 2004, 119 pages.

**Banque centrale de Tunisie, Rapport annuel 2007,** Tunis, BCT, juin 2008, 304 pages.

**BEDOUJ Abdeljalil, Analyse de la dynamique sociale dans le contexte de l'application du plan d'ajustement structurel en Tunisie,** Tunis, Revue tunisienne d'économie n°4, 1994, pp. 253-313.

**BELHEDI Amor, Société, espace et développement en Tunisie,** Tunis, Faculté des Sciences Humaines et Sociales, 1992, série géographie, volume XXVII, 256 p.

**Bureau international du Travail, Tendances mondiales de l'emploi, janvier 2009,** Genève, BIT, 2009, 54 pages.

**CHAMKHI Fathi, Enquête sur le secteur non structuré à Slimène : activités informelles et croissance urbaine,** Tunis, RTG n°25, 1994, pp. 29-73.

**CHARMES Jacques, Rôle et place du secteur non structuré dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme, quelques exemples tunisiens,** Tunis, RTG n°6, 1980, pp. 55-65.

**Conseil d'orientation pour l'emploi, Document de synthèse relatif aux causes du chômage,** Paris, janvier 2008, 97 pages.

**DOS SANTOS Domingues, Vieillesse démographique et chômage,** Paris, Revue française d'économie vol. 16, 2002, pp. 3-50.

**FREYSSINET Jacques, Le chômage,** La Découverte coll. « Repères » nouvelle édition, 2004.

**INSEE, Le sous-emploi concerne 1,2 millions de personnes,** Paris, INSEE Première n°1045 octobre 2005, 4 pages.

**Institut National de la Statistique (INS), Recensement Général de la population et des Logements 1966, Volume 3,** Tunis, INS.

**INS, Recensement Général de la population et des Logements 1975, olume 5,** Tunis, INS, 527 pages

**INS, Recensement Général de la population et de L'Habitat 1984, Volume 5,** Tunis, INS, 199 pages.

**INS, Enquête nationale population emploi 1989, Volume national,** Tunis, INS, 553 pages

**INS, Recensement Général de la population et de L'Habitat 1994. Caractéristiques économiques de la population,** Tunis, INS, 382 pages.

**INS, Recensement Général de la population et de L'Habitat 2004. Caractéristiques économiques de la population,** Tunis, INS, 350 pages.

- INS**, *Le secteur des micro-entreprises en Tunisie. Analyse des résultats de l'enquête nationale sur les activités économiques des micro-entreprises de 2002*, Tunis, INS, 134 pages.
- INS**, *Annuaire statistique de la Tunisie 2007* n° 50, Tunis, INS, 347 pages.
- INS**, *Série méthodes Statistiques n°6*, Tunis, INS, février 2009.
- INS**, *Enquête Nationale Population Emploi 2008. Principaux résultats*, Tunis, INS, avril 2009.
- MARX Karl**, *le capital*, Paris, édit. Sociales, 1977, livre premier 762 pages, p 465.
- MATHLOUTHI Yamina, MEZOUAGHI Mihoub**, *L'impact des politiques actives d'emploi sur les diplômés de l'enseignement supérieur : les enseignements de l'expérience tunisienne. Actes du projet d'étude*, Tunis, Association Club Mohamed Ali de la Culture Ouvrière, novembre 2006, 36 pages.
- Ministère de la Prévision économique et du Plan**, Direction de la statistique, *Activité, emploi et chômage en 1998*, Rabat, 1998.
- Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications**, *Statistiques de l'emploi 2007*, Tunis, ONEQ, décembre 2007, 38 pages.
- Organisation Internationale du Travail (OIT)**, *13<sup>e</sup> Conférence Internationale des Statisticiens du Travail : Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi*, Genève, 1982.
- OIT**, *Rapport I. La mesure du sous-emploi. Seizième Conférence internationale des statisticiens du travail*, Genève, 6-15 octobre 1998, BIT, Genève 1999, 101 pages.
- OIT**, *Tendances mondiales de l'emploi, janvier 2009*, Genève: OIT, 2009, 55 pages.
- PASSET Renet**, *L'illusion néo-libérale*, Paris, Fayard, 2000, 287 pages.
- RAMA Martin**, *How Bad Is Unemployment in Tunisia? Assessing Labor Market Efficiency in a Developing Country*, Washington DC, The World Bank Research Observer, vol. 13, n°1, February 1998, 77 pages.
- République Tunisienne**, *Bref aperçu sur le Dixième Plan de Développement 2002-2006. Gagner le défi de l'emploi, asseoir l'économie du savoir et consolider la compétitivité*, Tunis, 2003, 19 pages.
- Royaume du Maroc** ; Haut Commissariat du Plan ; Division des enquêtes sur l'emploi ; Direction de la statistique, *Activité, emploi et chômage. Année 2008. Premiers résultats*. 67 pages.
- SAAD Thameur**, *Villes, emploi et organisation de l'espace en Tunisie. Un essai de mise au point d'après l'analyse du réseau urbain*, Tunis, RTG n° 17, 1989, pp. 67-103.
- TAYACHI Hassen**, *Emploi et chômage en Tunisie*, RTG n°16, 1988, pp. 59-98,
- UGTT**, *La précarité de l'emploi en Tunisie et ses impacts sur les travailleurs. Résultats d'une enquête dans le Grand Tunis*, département des études et de la documentation, Tunis, avril 2009, 281 pages.
- ZAAFRANE Hafedh**, *Femmes et emploi en Tunisie*, Tunis, Centre de Recherches d'Etudes de Documentation et d'Information sur la Femme, 2002, 161 pages.

<sup>1</sup> La seule mention au sous emploi que nous avons pu relever dans les publications de l'INS se trouve dans le volume 5 du RGPH de 1984.

<sup>2</sup> Qui sont réalisées, notamment, dans le cadre des Recensements généraux de la population et de l'habitat (RGPH), des Enquêtes nationales population emploi (ENPE) et des Enquêtes auprès des micros entreprises.

<sup>3</sup> Les résultats de l'Enquête de 2007 ne sont pas encore publiés.

<sup>4</sup> INS : « Est considéré comme chômeur toute personne âgée de 15 ans et plus n'ayant pas travaillé au cours de la semaine de référence, qui cherche un emploi et qui est disponible pour travailler au cours des deux semaines qui suivent la semaine de référence. »

<sup>5</sup> République algérienne ; Office Nationale de la Statistique :

<http://www.ons.dz/emploi/emploi2008/>. Par ailleurs, il faut remarquer que le taux de chômage était de 27,3% en 2001, voire même de 29,7% en 2000, selon la même source. Cela veut dire une baisse spectaculaire du chômage sur une période assez courte !

<sup>6</sup> Royaume du Maroc ; Haut Commissariat du Plan ; Division des enquêtes sur l'emploi ; Direction de la statistique [www.hcp.ma](http://www.hcp.ma)

<sup>7</sup> Exprime le rapport du nombre des actifs occupés au nombre de la population en âge de travail (15 ans et plus).

<sup>8</sup> Selon l'INS, '...ceux qui ont passé la première année de l'enseignement supérieur avec succès.'

<sup>9</sup> Ministère de la Prévision économique et du Plan, Direction de la statistique : « Activité, emploi et chômage en 1998 », Rabat, 1998.

<sup>10</sup> Ibid.

<sup>11</sup> Employant moins de 6 salariés et ne tenant pas de comptabilité

<sup>12</sup> ONEQ

<sup>13</sup> Il s'agit des demandeurs d'emplois qui bénéficient de stages, de formation ou bien de contrats d'aide à l'emploi octroyé par l'ANETI (53655 bénéficiaires), la prise en charge par l'Etat d'une part de 50%, ou bien de 70% des salaires versés aux titre des nouveaux recrutements des diplômés de l'enseignement supérieur (14749), la BTS (18712) et le Fonds National de l'Emploi 21-21 (112391 bénéficiaires) essentiellement. Selon l'ONEQ : « Statistiques de l'emploi. 2007 » [www.info-emploi.tn](http://www.info-emploi.tn).

<sup>14</sup> Cette dénomination a été en fait utilisée lors du RGPH de 1984 mais avec un sens totalement différents (cf. p.11 du volume 5)

<sup>15</sup> « On comprend donc toute la sottise de la sagesse économique qui ne cesse de prêcher aux travailleurs d'accommoder leur nombre aux besoins du capital. Comme si le mécanisme du capital ne le réalisait pas continuellement, cet accord désiré, dont le premier mot est : créations d'une réserve industrielle, et le dernier : invasion croissante de la misère jusque dans les profondeurs de l'armée active du travail, poids mort du capitalisme. » K. Marx : 'le capital', édit. Sociales, 1977, p. 465

<sup>16</sup> Selon la théorie marxiste, c'est le rapport du capital constant (prix des moyens de production et matières premières) au capital fixe (prix de la force de travail).

<sup>17</sup> République Tunisienne : « Bref aperçu sur le Dixième Plan de Développement 2002-2006. Gagner le défi de l'emploi, asseoir l'économie du savoir et consolider la compétitivité », Tunis, 2003, 19 pages, p. 9.

<sup>18</sup> الجملي " تونس 2007، الأول، المحتوى . المجلد 2007-2011 للتنمية، عشر الحادي التونسية: "المخطط الجمهورية" 321 صفحة، ص 142.

<sup>19</sup> Hors énergie, base 2000 en comparaison avec le mois d'avril 2008 (INS).